

Rendez-vous

Les principaux champs de pratique sont l'urgence, la dentisterie opératoire, la pédodontie et la chirurgie. Les rendez-vous sont aux heures et ils sont donnés par l'assistante.

Horaire

Les heures régulières de travail de tout le CLSC sont de 9 : 00 à 17 : 00. Ces heures sont obligatoires. Si vous êtes éligibles à des heures supplémentaires celles-ci devront être planifiées avec le dentiste permanent et les assistantes, idéalement avant votre arrivée. Ces heures pourront être travaillées au-delà des heures d'ouverture jusqu'à 21 : 00h.

L'assistante aura soins de vous dresser une liste de patients à voir en rendez-vous pour la journée. Ceux-ci seront planifiés aux heures. Si vous désirez avoir plus ou moins de temps pour certains patients en particulier, vous devez le laisser savoir à l'assistante. Il n'est pas conseillé des voir les patients à des intervalles comme vous en avez peut-être l'habitude dans le sud et ce pour diverses raisons : Les patients vous sont inconnus, ils ont souvent besoin d'enseignement qui ne peut leur être fait par d'autres professionnels étant donné leur absence (hygiénistes), il vous faut préparer les médicaments des patients avant leur départ, etc.

La clinique ferme de 12 : 00 à 13 : 00 et ensuite à 17 : 00 . Les infirmières vous feront voir en rendez-vous les patients qu'elles auront vus sur leur garde ou sur leurs heures de travail alors qu'il n'y avait pas de dentiste dans la communauté et dont le problème nécessite une expertise médicale auprès d'un dentiste.

Dossier médical

L'uniformité est encouragée en ce qui concerne l'ordre et la tenue des dossiers sur le territoire. Le dossier dentaire se retrouve avec le dossier

médical du patient. Il serait donc préférable de vous asseoir quelques minutes avec une infirmière pour apprendre à mieux les utiliser. En ce qui concerne vos notes dans le dossier, celles-ci se doivent d'être très **claires et lisibles**. Ceci devient encore plus important dans le contexte nordique car les patients sont souvent vus par différents dentistes et il se peut que les infirmières aient à lire vos notes. Donc, il est crucial que les informations se transmettent correctement. N'hésitez pas à être **complet** particulièrement dans votre plan de traitement et plan du prochain rendez-vous. Lorsque votre note est terminée, vous devez remettre le dossier à l'assistante. Les listes d'attente sont longues, ne promettez pas de délai aux patients.

Prescriptions de médicament

À la fin de la consultation avec le patient, si vous désirez lui prescrire une médication, il vous faudra les préparer vous-mêmes pour les remettre immédiatement au patient puisqu'il n'y a aucun pharmacien dans les villages et qu'aucun technicien n'occupe ce poste. Cela signifie qu'il vous faudra repérer le médicament dans la pharmacie, en faire le décompte, inscrire le nom du patient et la posologie sur l'étiquette et le remettre au patient. Ne pas oublier d'écrire la **posologie en anglais et en terme non médical** car il s'agira des instructions pour le patient (twice a day au lieu de BID) .

Labos

Peu de tests peuvent être faits directement sur place : analyse d'urine par bâtonnet, test de grossesse urinaire, uricolyse, troponine qualitative, sang occulte sur les selles, glycémie capillaire. En ce qui concerne les autres labos, INR ou formule sanguine, ils doivent être envoyés à Chibougamau. L'heure des tests dépend du test en question, de son moyen de conservation et de l'horaire de la personne qui les amène à Chibougamau. Les infirmières vous informeront de ces particularités.

Traducteurs

La majorité des patients criés parlent couramment l'anglais et le français. Par contre, les personnes plus âgées et les jeunes enfants sont souvent unilingues criés. L'assistante traduira pour vous.

Visite des spécialistes

Le territoire reçoit la visite d'un orthodontiste (8 fois l'an) et d'un chirurgien Maxillo-Facial (2 fois l'an) .Les spécialistes visitent deux grands centres : Chisasibi et Mistissini. Au besoin, les patients de Waswanipi sont référés à Mistissini. Vous devrez d'abord référer ces patients au dentiste permanent de Waswanipi, celui-ci s'occupera de la consultation. Idem pour les patients d'anesthésie générale, d'endodontie et pour ceux que vous voulez référer au denturologiste. Pour tout cas d'extrême urgence e.g. trauma sévère, les infirmières se chargeront des procédures d'évacuation du patient. Pour consulter un spécialiste pour un conseil téléphonique, vous pouvez appeler le Dr Clifford Simon (orthodontiste), le Dr Claude David (chirurgien maxillo-facial) et le Dr Michael Silver (endodontiste) .

Facturation

Vous trouverez les conditions d'exercice et de rémunération du dentiste remplaçant dans les ententes particulières de l'onglet Entente du Manuel des Dentistes publié par la RAMQ. La RAMQ est responsable pour le paiement de vos heures de travail (Formulaire : Demande de paiement de couleur jaune) ainsi que pour le remboursement de votre déplacement(Formulaire : Demande de remboursement des frais de déplacement de couleur bleue). Le Conseil Cri, lui, est responsable du remboursement de votre nourriture jusqu'à un maximum de 40\$/jour (Formulaire : Travelling expenses de couleur blanche). Le déplacement et la nourriture devront être appuyés par les reçus originaux.

Pour être en mesure d'être payé par la RAMQ, votre remplacement doit être d'une durée de 7 jours minimum, lors d'une période de dépannage. À la fin de ce document, vous trouverez des exemples de demande de paiement ainsi que certaines règles de facturation. Vous trouverez l'intégrale des règles

sous l'onglet Rémunération à Tarif Horaire du Manuel des Dentistes. Une fois tous vos formulaires remplis, vous devrez les acheminer vers le chef du département de Médecine Dentaire à Chisasibi.

Informations diverses

1) Température

La température à chaque saison peut varier grandement : de -20 à -30 °C janvier-février à 20-30 °C en juillet-août.

Été (juin-août) : Moustiques et mouches noires (surtout dans le bois).

Printemps (avril-juin) : Les bottes de caoutchouc (fonte des neiges).

Hiver (novembre-mars) : Vêtements chauds, bottes, mitaines et tuque. Peut descendre aussi bas que -40 °C et même plus froid encore!

2) Hébergement

Vous résiderez le plus probablement dans une maison (appelée transit) que vous partagerez possiblement avec d'autres gens. Le transit devrait être équipé avec le nécessaire pour faire le lavage. SVP, gardez le transit propre et en bon état avant de partir.

3) Épicerie : Northern de 9 à 18 : 00 du lundi au vendredi et midi à 17 : 00 le samedi. Community store de 9 à 17 : 30 du lundi au vendredi et midi à 17 : 00 le samedi.

4) Restaurants : Un resto ouvert du 6 à 19 heures.

5) Gym : Fitness center : 7 : 00 à 22 : 00 du lundi au vendredi, midi à 19 : 00 samedi et dimanche.

6) Activités : Dépendamment de la saison, vous pourrez apporter votre bicyclette, vos skis de fond, vos raquettes, vos patins à roues alignées, votre canne à pêche, etc. Vous pouvez contacter le dentiste permanent pour avoir plus d'informations.

Numéros de téléphone utiles

Hôpital de Chisasibi :	(819) 855-2844
Clinique dentaire :	(819) 855-9024
Dr Eduardo Kalaydjian, chef départ.	(819) 855-9001 poste 4221
Dr Clifford Simon, orthodontiste	(416) 922-2668 (905) 882-9888
Dr Claude David, Chir. Maxillo-Fac.	(866) 330-4030 (514) 630-4030
Dr Michael Silver, endodontiste	(514) 933-8424
Dispensaire des villages	
Eastmain :	(819) 977-0241
Great Whale :	(819) 929-3307
Mistissini :	(418) 923-3376
Némaska :	(819) 673-2511
Ouje-Bougoumou :	(418) 745-3901
Waskaganish :	(819) 895-8833
Waswanipi :	(819) 753-2511
Wemindji:	(819) 978-0225
Hôpital de Val d'Or:	(819) 825-6711
Hôpital Chibougamau :	(418) 748-2676
Montreal General :	(514) 934-1934
Montreal Children:	(514) 412-4400
Services patients cris Val d'Or:	(819) 825-5818
Services patients cris Montréal :	(514) 989-1393
Hôpital d'Amos :	(819) 732-3341

Règlements de facturation:

Les points suivants sont un résumé des règlements retrouvés sous l'onglet :
Rémunération à Tarif Horaire du Manuel des Dentistes.

- a) Un dentiste remplaçant peut facturer sur les plages suivantes : AM, PM et SOIR.
- b) Le maximum d' heures travaillées pour ces plages est, respectivement : 05h00, 07h00 et 05h00.
- c) Le dentiste remplaçant peut facturer seulement à partir de 17h00 lors de la dernière journée de facturation avant le départ du dentiste permanent et il ne peut facturer passé 9h00 lors de la première journée de facturation au retour de celui-ci. Il est suggéré de contacter le dentiste permanent pour confirmer ces dates. La régie ne vous paiera pas les heures conflictuelles à celles du dentiste permanent.
- d) Si les plages le permettent, un dentiste remplaçant peut facturer jusqu'à 35 heures lorsqu'il partage une période avec un dentiste permanent, peu importe le nombre d'heures facturées par ce dernier.
- e) Lorsqu'une même période est partagée par deux dentistes remplaçants, le total des heures travaillées par les deux dentistes ne peut dépasser 35 heures. Le partage des heures devra être établi à l'avance.
- f) Une fois remplies, vos demandes de paiements devront être envoyées au chef du département de médecine dentaire à Chisasibi.

Faire des copies de tous les documents que vous envoyez et revisez ceux-ci avant. Toute omission risque d'entraîner un non paiement par la Régie et retardera le versement de vos honoraires.

Exemples de demande de paiement

- A) 25-26 : Cet exemple démontre le maximum d'heures facturables si la dernière journée facturée du dentiste permanent est un vendredi.
- B) 21-22-23-24-25 : Cet exemple démontre le maximum d'heures facturables lors d'une semaine sans déplacement.
- C) 20-21 : Cet exemple démontre le maximum d'heures facturables si la première journée facturée du dentiste permanent est un lundi.